

L'alternance, MODE D'EMPLOI

1

Je m'informe sur les filières et métiers existants avec l'appui, si nécessaire, de professionnels de l'orientation (ONISEP, CIO, CIDJ, CEP...).

2

Une fois mon projet défini, je recherche une école ou un centre de formation.

3

Je vais me renseigner sur place (à l'occasion de journées portes ouvertes, de salons...) pour connaître les conditions de formation et de suivi des alternants.

4

Je crée ou j'actualise mon profil LinkedIn.

5

Je recherche activement et sans attendre une entreprise (4 mois avant la rentrée), et prépare ma candidature (CV et lettre de motivation personnalisée en fonction du poste recherché).

6

J'ai trouvé une formation et une entreprise : je signe mon contrat !

Je veux EN SAVOIR PLUS

Je repère les métiers qui recrutent
bouge-ton-avenir.fr



Je participe à un salon
jeunesdavenir.fr



Je consulte les offres d'emploi en alternance
jeunesdavenirs-recrut.fr
alternance.emploi.gouv.fr
labonnealternance.pole-emploi.fr
jobs-stages.letudiant.fr
indeed.fr

Avec l'alternance, T'AS L'EXPÉRIENCE !



TOUT SAVOIR

SUR L'ALTERNANCE

L'alternance...

Deux contrats : **contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage.**

Fondés sur le principe de l'alternance : la formation a lieu entre école-CFA, pour acquérir des savoirs généraux, et entreprise, pour une mise en pratique professionnelle.

6 mois, 12 mois, 3 ans, en CDI... : **la durée du contrat est variable, de même que le rythme de l'alternance** (2 jours par semaine, 15 jours alternés entreprise/formation...).

À NOTER

Le choix entre contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage dépend de plusieurs facteurs : l'âge, le diplôme préparé, le secteur d'activité, l'offre de formation disponible...

...LA VOIE ROYALE VERS L'EMPLOI



3 SUR **4**

DES BÉNÉFICIAIRES DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

en poste 6 mois après la fin de leur contrat.



7 SUR **10**

APPRENTIS

en poste 7 mois après la fin de leur contrat.

Pourquoi l'alternance EST FAITE POUR MOI ?

J'OBTIENS UN DIPLÔME, DU CAP AU BAC +5

L'alternance n'est pas réservée aux seuls métiers manuels : de très nombreux diplômes peuvent être préparés (CAP, Bac pro, BTS / DUT, Licence, Master...), visant un large éventail de métiers.

MA FORMATION EST ENTIÈREMENT FINANCÉE

En contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, je bénéficie de la gratuité des frais de formation.

J'ACQUIERS DES COMPÉTENCES UTILES POUR DÉCROCHER UN JOB

Tout au long du contrat, j'apprends un métier et développe une réelle expérience professionnelle, en immersion dans une entreprise.

À NOTER

En tant qu'apprenti et à condition d'avoir 18 ans, je peux bénéficier d'une aide de 500 € pour préparer le permis de conduire.

JE SUIS RÉMUNÉRÉ(E)

Pendant la formation, je perçois un salaire dont le montant dépend du type de contrat signé, de mon âge, de mon niveau de formation ou du niveau d'avancement dans le cycle de formation (1^{re} année, 2^e année...).

JE BÉNÉFICIE DES MÊMES AVANTAGES QUE LES ÉTUDIANTS...

En alternance, je dispose d'une « carte d'étudiant des métiers » donnant accès aux mêmes réductions et avantages que les étudiants de l'enseignement supérieur (sous certaines conditions).

... ET QUE LES AUTRES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

Salarié à part entière de mon entreprise d'accueil, j'ai les mêmes droits - et mêmes devoirs - que n'importe lequel de mes collègues : congés payés, sécurité sociale et mutuelle, paiement des heures supplémentaires effectuées, tickets restaurants.

UN RÉFÉRENT M'ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DU CONTRAT

Au sein de l'entreprise qui m'accueille, un salarié expérimenté me guide, me conseille et supervise mon activité. Ce référent assure également le lien avec le centre de formation et participe à mon évaluation.

JE PEUX PARTIR À L'ÉTRANGER

Une partie du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage peut être réalisée à l'étranger, au sein de l'Union européenne ou en dehors. L'occasion de découvrir d'autres façons d'apprendre ou de travailler !

À NOTER

En tant qu'alternant, je peux éventuellement bénéficier de la Prime d'activité. Pour connaître les conditions d'attribution et le montant de cette prime, je consulte le site internet de la CAF.

